

Louise Girard 286-2221

UNE FORCE COLLECTIVE

Le Travail

Edition spéciale



Octobre 1978



Pour joindre la force collective

Pour s'en tirer, ils ont décidé d'être avec les 110,000 membres CSN du secteur public



En 2 semaines

Plus de 2,000 travailleurs

joignent

cette organisation

Quand on compare les conventions

"La CSN marque des points"

Page 3

NE MANQUEZ PAS LE BATEAU



L'édifice de la CSN au 1001 rue St-Denis à Montréal où plus de 200 personnes travaillent à plein temps pour les membres CSN.



Il ne vous reste que quelques jours pour joindre la force collective CSN. Il suffit d'avoir signé une carte d'adhésion du syndicat CSN et d'avoir personnellement versé la somme de \$2.00. Dans les endroits où la CSN est déjà le syndicat en place, si vous avez signé une carte de membre d'une autre organisation syndicale, communiquez avec votre représentant CSN.



On sera défendu

Le syndicat CSN continuera à défendre nos griefs même s'ils ont été présentés du temps du syndicat SEHM, 298 CSD ou autre. Car, à la CSN, on défend les intérêts des membres affiliés.

De plus, des textes de la loi stipulent clairement que votre convention actuelle s'appliquera et que toutes les clauses qui y sont inscrites devront être respectées par l'employeur.

Ceux qui vous racontent d'autre chose sont, soit incompetents, soit de fieffés menteurs.

A la CSN, on a appris une chose depuis très longtemps. On ne ment pas et on ne fait pas peur au monde pour les retenir.

A la CSN, t'es comme chez vous. T'es libre! C'est toi le maître.

La CSD Déplumée

La CSD est littéralement en train de se faire laver. En effet, les infirmiers auxiliaires et les employés de la buanderie de l'Hôpital Fleury à Montréal viennent de passer à la CSN. Dans un même souffle, la CSN a accueilli favorablement l'adhésion des 80 employés de l'Institut Ambar de Rosemère. Par ailleurs, l'Institut Ambar de Ville St-Pierre (328 membres) et les 800 employés de l'hôpital du Haut Richelieu à St-Jean s'apprentent à quitter cette centrale que les travailleurs qualifient de "centrale jaune".

Ces groupes d'employés qui joignent les 75,000 travailleurs des Affaires Sociales pourront donc profiter de la force collective CSN. La CSD n'avait que 1,400 membres dans les Affaires Sociales.



Le Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal presque démantelé

Il paye aujourd'hui pour son antidémocratie

Le Syndicat des Employés d'Hôpitaux de Montréal (SEHM) qui comptait 10,000 travailleurs en 1973 n'en a plus que 2,557.

L'exécutif du Montreal General Hospital a décidé de tout faire en son pouvoir pour que les membres de cette institution quittent le SEHM et s'affilient à la CSN. Le SEHM compte plus de 1,000

membres à cette institution. Par ailleurs, la CSN a porté trois plaintes en vertu du Code du Travail pour collusion du SEHM avec les employeurs. En effet, à Villa Médica,

à titre d'exemple, le SEHM utilise les locaux de l'employeur pour recruter des membres. De plus, les membres sont invités à démissionner du syndicat CSN sur les lieux de travail, au vue et au su des patrons. Et pour couronner le tout, l'em-

ployeur a gracieusement prêté une salle de l'institution pour tenir une assemblée.

Les employés de cet hôpital autrefois membres du 298-FTQ sont actuellement membres de la CSN.

On remarque les mêmes tactiques au Montréal General et à l'hôpital de Verdun. Dame rumeur veut que ces pratiques du SEHM ne soient pas étrangères au fait qu'ayant perdu les 1,000 membres du Montreal General, le SEHM se saborde. On peut en effet se demander comment le SEHM pourrait donner des services avec seulement 1,500 membres.

Le 298-FTQ perd la tête!

Le local 298-FTQ semble avoir perdu la tête dans la présente période d'organisation du secteur public.

En effet, après avoir perdu plus de 500 membres à travers le Québec, le 298-FTQ s'est mis à accuser la CSN d'être manœuvrée par des éléments qui visent des buts autres que syndicaux.

En fait, le 298-FTQ veut laisser croire que les 200,000 membres de la CSN seraient manœuvrés par une poignée d'individus. A croire que "la peur" reste le dernier argument du 298.

A la CSN, chaque syndicat est autonome. C'est lui qui décide de ses propres affaires. Ce sont les membres qui élisent leur exécutif, qui décident des actions à prendre. La CSN est autonome par rapport aux partis politiques et au syndicalisme étranger.

Personne n'a jamais réussi à mettre la main sur la CSN. Car, c'est la centrale des membres.

La CSN sort VAINQUEUR!

La CSN est littéralement en train de s'imposer comme "la" force collective. En moins de deux semaines, elle a recueilli l'adhésion de plus de 2,000 travailleurs.

A Atlas Steel de Sorel, les 350 employés viennent de lâcher les Métallos-FTQ pour se joindre à la CSN. Sur la Côte-Nord, ce sont les 500 travailleurs de I.T.T. Rayonniers autrefois membres du SCTP-FTQ qui adhèrent à la CSN tandis que les 300 employés de l'Hôtel Méridien à Montréal ont voté majoritairement pour la CSN. Ils étaient autrefois membres de la FTQ.

La vague CSN a aussi conduit les 90 employés des Lauzon de Conduite à adhérer à la force collective tandis que les 287 travailleurs des cafétéria de la CECM se donnaient un syndicat CSN.

Par ailleurs, les 200 employés de Canadian Safety Fuse à Brownsburg quittaient les Métallos-FTQ et les 300



De plus en plus de travailleurs décident d'adhérer à la CSN pour améliorer leur sort.

employés du Thé Red Rose décidaient de se désaffilier des Amalgamated Meat Cutter-FTQ.

Il faut ajouter à cette liste les 160 auxiliaires du Jewish General qui seront dorénavant avec les 75,000 travailleurs CSN des Affaires Sociales. Il en est de même pour les 60 employés du Pavillon Jeunesse à Joliette.

Bref, en seulement quelques semaines, la CSN a accueilli des centaines de travailleurs. C'est là la preuve tangible que les travailleurs ont confiance en eux et en leur outil collectif: la CSN.

Résultats

298-FTQ: 0
FAS-CSN: 8

Avec encore quelques semaines avant que les délais légaux de changement d'allégeance syndicale ne soient terminés, plus de 500 travailleurs du 298-FTQ membres de 8 différents syndicats ont décidé de quitter cette union pour rejoindre la CSN. Il s'agit des employés de la Résidence Maison-Neuve, du Centre de Réhabilitation Jean-Michel, du Foyer Mgr Gendron des Grandes Bergeronnes, du Foyer Petite Nation, de Villa Médica, du Foyer des 4 vents, du Foyer St-Apollinaire et du Foyer de la Falaise.

Le ballon 298-FTQ CREVÉ!

Le 298-FTQ prétend être meilleur que la CSN. Voici la preuve noir sur blanc que c'est faux.

- La convention collective CSN contient une disposition qui a pour effet d'interdire à l'employeur de déplacer des employés d'un service à un autre ou de faire accomplir à des employés des tâches d'une autre classification, sauf dans des cas bien précis, comme des cas de force majeure (défini comme un incendie ou une catastrophe).

- Dans la convention 298-FTQ, l'employeur peut à son gré et autant de fois qu'il le veut déplacer un salarié d'un service à un autre ou peut faire travailler un salarié dans une autre classification. La raison en est simple. Le 298-FTQ n'a pas négocié un article comme celui de la CSN!

- La convention CSN empêche l'employeur de monter un dossier en invoquant toutes sortes d'infractions n'étant pas de même nature, comme par exemple: il ne peut invoquer les retards d'un salarié il y a trois (3) mois pour les rajouter à un reproche d'insubordination, les deux fautes n'étant pas de même nature.

- Au 298-FTQ, rien de tel. L'employeur pour "piéger" un salarié peut patiemment lui monter un dossier jusqu'à ce qu'il ait assez d'éléments pour lui imposer une mesure sévère. C'est ainsi que des personnes ayant plusieurs années d'ancienneté ont pu être mis à pied par un employeur qui les trouvait "trop vieux".

Ainsi, dans une suspension ou un congédiement, l'employeur peut invoquer:

- les retards d'il y a onze (11) mois;
- les propos incorrects qu'il a eus avec son supérieur il y a neuf (9) mois;
- la fois où il est parti 10 minutes avant le temps, il y a six (6) mois;
- et enfin, le paquet de Kleenex pris sans permission que l'employeur qualifie de vol, il y a deux (2) mois.

Et il en est ainsi pour la plupart des autres clauses CSN comparées à celles du 298.

Bref, on comprend pourquoi les travailleurs des Affaires Sociales sont regroupés dans la CSN. Pourquoi aussi plus de 500 travailleurs ont déjà quitté le 298-FTQ et pourquoi les employés de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont ou encore ceux de l'hôpital St-Luc sont sur le point (si ce n'est fait à l'heure où ce journal sera publié) de quitter le 298-FTQ.

\$3.00 par mois

Le congrès de la CSN a décidé que la cotisation que vous verserez à la CSN, si vous êtes un nouveau syndicat CSN, sera de \$3.00 par membre par mois d'ici à ce que la convention collective provinciale soit signée.

La CSD dénoncée



Le président de la CSD veut abolir la sécurité d'emploi.

Paul-Emile Dalpé, président de la CSD.

Au sommet économique organisé par le gouvernement l'an dernier, le président de la CSD, Paul-Emile Dalpé, déclarait:

"Qui parmi vous a constaté qu'entre autre dans le secteur public, nous avons garanti la sécurité d'emploi à tout le monde? Chose étrange, on est rendu à donner ce qu'on a pas, parce que cette sécurité est garantie par ceux qui n'en ont pas... Est-ce que cela peut durer longtemps?"

Pour ceux qui l'ignorent, c'est le même langage que tiennent le patronat et le gouvernement.

M. Dalpé devrait, au lieu de ne pas être d'accord avec la sécurité d'emploi des employés d'hôpitaux, se battre pour que tous les travailleurs, aussi bien du secteur public que privé, aient cette sécurité.

Mais c'est peut-être trop demandé à un président de centrale syndicale qui ne compte que 1,400 personnes dans le secteur public.

La CSN marque des points

Quand on lit la convention CSD et qu'on la compare à celle de la CSN, on découvre que la CSD n'est pas mieux que le 298-FTQ, ce qui n'est pas peu dire.

- Le syndicat CSN peut refuser les postes fusionnés selon les motifs qu'il juge vala-

bles et que nous pouvons défendre en arbitrage pour contrer la décision du boss.

- La CSD en acceptant des postes composés permet au boss d'afficher des postes comme il l'entend et ainsi s'assure la mobilité obligatoire et le syndicat ne peut pas refuser.

- Un salarié CSN à temps complet peut démissionner de son poste pour s'inscrire sur la liste de rappel.

- La convention CSD ne donne aucune possibilité au salarié à temps complet de décider de travailler à temps partiel.

- Dans la convention CSN, lettre d'entente garantissant au salarié mis à pied 100% de son salaire si l'assurance-chômage ne paie pas.

- Pour la CSD ça n'est pas prévu.

- Dans la convention CSN, le patron ne peut rien imposer comme entente particulière concernant les conditions de travail sans l'accord absolu du syndicat.

- A la CSD, cette entente est valable si les officiers n'ont pas contesté dans les 10 jours l'entente suggérée par le patron.

Et ça continue ainsi puisque la convention CSD ouvre la porte à l'employeur pour établir des horaires comprimés et par le fait même des surcharges de travail alors qu'il n'y a rien de tel à la CSN. Encore une fois, on comprend pourquoi l'on dit que la CSN est "la force collective". Sans force, la CSD est dépourvue, incapable de se faire respecter, de faire respecter les conditions de travail qu'elle a péniblement négociée et qui se situent en deçà de ce qu'a obtenu la CSN.

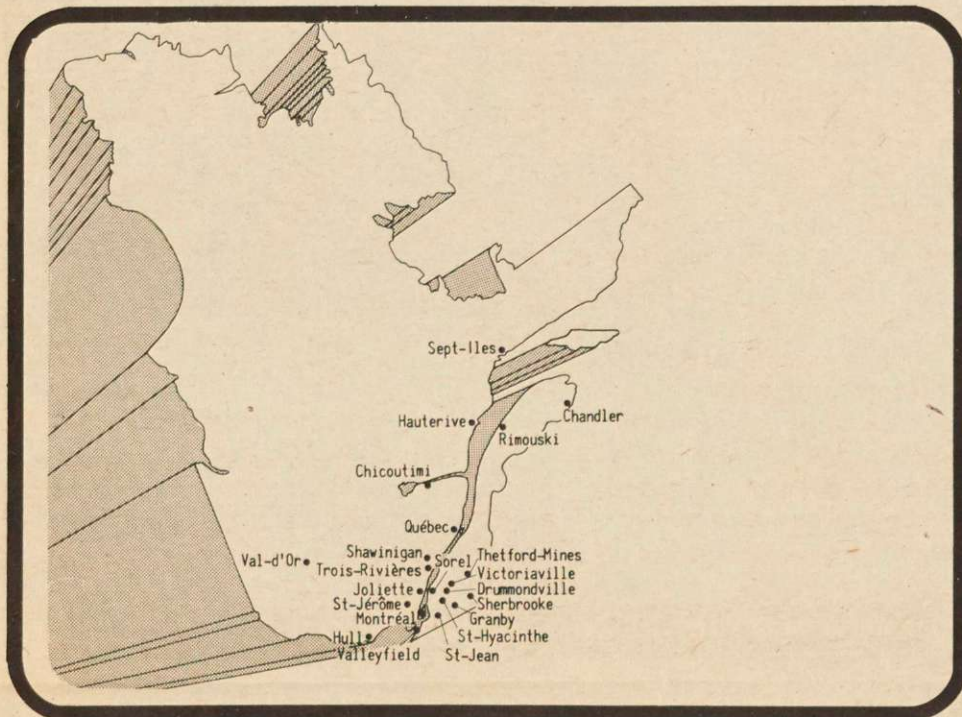


Si vous avez signé une carte de la CSN

C'EST CONFIDENTIEL

Si vous avez signé une carte de membre de la CSN, cette carte reste confidentielle. Personne d'autre que vous et celui à qui vous l'avez donné sont au courant que vous voulez faire partie de la CSN. N'avez donc aucune crainte! Si toutefois vous n'avez pas encore

signé votre carte de membre, vous avez jusqu'à la fin octobre. C'est là la seule façon de ne pas rester pris pendant plusieurs autres années avec un syndicat dont vous ne voulez plus.



POUR JOINDRE LA CSN

**Montréal: 286-2221 (Louise Girard)
286-2283**

Autres régions: Faites marcher vos doigts dans votre annuaire téléphonique sous la rubrique "Conseil Central des Syndicats Nationaux de..."

POURQUOI LA CSN?



Plusieurs travailleurs ont décidé de signer leurs cartes de membres. Plusieurs autres sont déjà membres de la CSN. En fait, ils sont 200,000. Pourquoi?

A la CSN, la consultation sur le projet de convention n'est pas l'affaire d'un ordinateur. C'est l'affaire de tous les membres.

A la CSN, ce sont les représentants de *votre* syndicat, que *vous* avez élus qui participent à l'élaboration de la convention *après avoir tenu* des consultations et des assemblées générales *avec vous*, les membres.

A la CSN, c'est le syndicat qui détient l'accréditation. Vous êtes donc membre d'un syndicat autonome. C'est en assemblée générale que *vous* élisez *votre* exécutif, que *vous* administrez *votre* argent, que *vous* décidez des moyens à prendre, y compris la grève si nécessaire.

C'est là tout un changement par rapport au 298-FTQ ou au SEHM.

La CSN est une organisation qui a 50 ans d'expérience. Qui a plus de 400 personnes à plein temps au service des membres.

A la CSN, les états financiers de la centrale sont publics. Les congrès sont publics. C'est pour ça qu'on entend souvent parler de la CSN: parce que c'est une centrale ouverte, une centrale qui n'a rien à cacher.

La CSN a aussi le meilleur fonds de grève au Québec qui sert aussi bien à soutenir les travailleurs en lutte qu'à faire de la publicité autour de leurs luttes et leurs conflits. Ainsi, \$1,700,000 ont été versés au Front Commun CSN lors de la dernière négociation. C'est pas mal différent de la CSD ou du 298-FTQ, ça.

Enfin, les travailleurs choisissent la CSN parce que c'est la centrale des membres qui la composent. Une centrale qui n'appuie ou ne finance aucun parti politique. Elle est indépendante, autonome. Les 200,000 travailleurs qui y ont adhéré en sont la garantie!